

Paillage "Rempaillage" initiation 1

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

DENIS GUERIN
Denis GUÉRIN
05.46.45.02.71
guerindenis174400@free.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

sans

Prérequis pédagogiques :

Pas de prérequis pour cette formation

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Ce stage vous permet d'intégrer la technique du paillage "rempaillage" brut, sans paille de recouvrement, suivant le procédé en X.

Contenu et modalités d'organisation

Historique La chaise à pailler traditionnelle : description Le métier (support de la chaise) Les outils du pailleur et leurs fonctions La matière première et sa préparation Réalisation d'un paillage brut suivant le procédé en X sur fût traditionnel : utilisation de paille de marais ou d'herbe de mer. Clé et formation du cordon Cheminement du cordon Le fonçage de l'assise selon le procédé en X L'égalisation La marche au carré La fermeture Le bourrage, le lissage et les finitions Ebénisterie : Démontage et recollage d'une chaise

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Possibilité de préparer le CQP canneur pailleur de chaises en ameublement et décoration

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00312233	du 09/01/2023 au 13/01/2023	Aytré (17)	DENIS GUERIN		Non éligible	
00312450	du 08/01/2024 au 12/01/2024	Aytré (17)	DENIS GUERIN		Non éligible	
00463453	du 09/09/2024 au 13/09/2024	Aytré (17)	DENIS GUERIN		Non éligible	
00463454	du 06/01/2025 au 10/01/2025	Aytré (17)	DENIS GUERIN		Non éligible	
00463457	du 01/09/2025 au 05/09/2025	Aytré (17)	DENIS GUERIN		Non éligible	